



Alençon

Quotidien Ouest-France du 1 octobre 2024

192 mots

« Un Atsem par classe » dans les écoles maternelles

Une charte de collaboration entre les Atsem (Agent technique spécialisé des écoles maternelles) et les équipes enseignantes a été signée entre mercredi 18 septembre entre les élus, les services de la Ville et les services départementaux de l'Éducation nationale. **« C'est le résultat d'un travail collaboratif entrepris sur l'année scolaire 2023-2024, entre l'Éducation nationale et la Ville »**, précise la municipalité dans un communiqué de presse.

Le but : redéfinir le rôle de chacun pour faciliter les relations professionnelles et améliorer l'accueil, le bien-être et la réussite éducative des enfants de maternelle.

Le communiqué précise également que si le code des communes prévoit l'affectation d'un Atsem minimum par école maternelle, **« la Ville a choisi d'aller plus loin en affectant un Atsem dans chaque classe, y compris les classes en dédoublement de niveau. Les quarante-cinq Atsem de la Ville sont attachés au service éducation. Ces agents interviennent dans onze écoles publiques auprès de sept cents élèves de 2 à 6 ans. »**

Contact : Département de l'éducation et des proximités, Direction des actions éducatives – service éducation au 02 33 32 41 00 et à l'adresse serviceeducation@ville-alencon.fr



Le but de cette charte est notamment d'améliorer l'accueil des élèves de maternelle. Archives Ouest-France